

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 4 mars 2026



Nomenclature : 5.4
2026/03

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de CYSOING s'est réuni en séance, conformément à la convocation adressée le 26 février 2026 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers absents représentés : 3

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Quorum atteint

Étaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Étaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir MINET Frédéric), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine).

Étaient absents excusés :

DEVILDER Marin, BOGAERD Eric, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, GAILLET Marie-Claire, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°04 : Information sur l'exercice des délégations

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal.

1. Commande publique

- Dans le cadre de l'opération de restauration du mur d'enceinte et des ouvrages hydrauliques du parc de l'Abbaye, signature d'un avenant avec l'entreprise Métropole Construction pour un montant de 29 510.08 HT portant le marché à 419 448,73€ HT. Cet avenant acte :
 - les adaptations nécessaires suite aux aléas rencontrés lors de l'exécution des travaux (état du mur après dégagement de la végétation nécessitant un contrefort supplémentaire, état des fondations après démolition...),
 - les modifications et demandes supplémentaires comme la pose du portail en remplacement d'une grille et la correction du dimensionnement et de la portance du ponton,
 - la prolongation du délai d'exécution de 2 mois portant le délai global à 9 mois.

- Dans le cadre du marché de requalification du centre-ville :
 - Réception des travaux du lot 2 « réseaux » de l'entreprise SME groupe LECLERE le 8 décembre 2025 sans réserve,
- Dans le cadre du marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement d'eau, signature de l'avenant N°3 qui :
 - Définit la cible énergétique de la nouvelle mairie-médiathèque à 73 MWh PCS au 1^{er} octobre 2025,
 - retire du contrat l'entretien des chaudières murales des logements de la gendarmerie au 1^{er} novembre 2025,
 - actualise les cibles de consommation qui avaient été mal définies.

2. Finances locales

- Sollicitation du solde de 100 000€ de la subvention obtenue au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS 2022) pour un montant total de 400 000€ auprès du Département pour accompagner la Ville sur les travaux de requalification du centre-ville,
- Sollicitation d'un acompte à hauteur de 80% sur la subvention de 142 465.84€ accordée par la Région au titre du programme de Restauration du Patrimoine Protégé (RePP 2025) pour accompagner la Ville sur les travaux de restauration du mur d'enceinte du parc de l'Abbaye,
- Clôture de la Régie communale « manifestations communales » en date du 03 novembre 2025,
- Rédaction d'un certificat administratif pour acter la perte du fonds de caisse d'un montant de 20 euros de la régie « Manifestations communales ».

S'agissant d'une information, aucun vote ne clôt ce point.

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI

